

N° 19/9.09

PREAVIS N° 19/6.09

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 122'600.00 POUR L'IMPLANTATION DU CONTROLE DES HABITANTS
AU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAISON BORNAND SISE A LA PLACE SAINT-LOUIS 2**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Arlette BERGUNDTHAL, Esther BURNAND, Anne-Françoise COSANDEY, de MM. Roger CHRISTNAT, Frederico DA CAMARA NERY, Eddy STREIT et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT.

Elle s'est réunie le lundi 24 juin 2009 à l'Hôtel de police. Elle remercie MM. Michel GRIVEL, Denis PITTET, Yves PACCAUD, municipaux, ainsi que Mme Nadine COSSY, responsable du Contrôle des habitants, MM. Philippe DESARZENS, commandant de police, et Marc-André GREMION, architecte de la ville, ainsi que M Yves-Marc ANDRE, conducteur de travaux à la Direction du patrimoine, pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées. Nous avons pu visiter les locaux du rez-de-chaussée de la Maison Bornand, ce qui nous a permis de mieux nous rendre compte de la surface exploitable.

1 PREAMBULE

La situation actuelle se présente comme suit:

- D'un côté, les locaux actuels du Contrôle des habitants sont trop petits, non adaptés aux nombres des utilisateurs (jusqu'à 60 personnes/j) et les employés manquent aussi de place.
- Les locaux actuels ne permettent pas la confidentialité dans le traitement des dossiers en direct; il n'existe pas de locaux pour recevoir les personnes qui sont en situation très délicate; en effet, il ne faut pas oublier que le Contrôle des habitants est en première ligne pour toute l'Administration communale.
- De l'autre côté, la Police est aussi à l'exigu, des locaux supplémentaires sont indispensables pour maintenir des conditions de travail correctes. Son effectif a augmenté de 29.4 % ces dernières années. Des locaux supplémentaires sont déjà loués au BAC pour les vestiaires pour environ CHF 70'000.00.
- Normalement, la Police et le Contrôle des habitants, qui dépendent maintenant du même dicastère (SP3), déménageront dans de futurs locaux dans le nouveau quartier Morges Gare-Sud, mais ce projet urbain a pris du retard.
- Des travaux de réaménagements vont commencer à l'Hôtel de Ville, ce qui obligerait de toute façon des travaux provisoires pour CHF 150'000.00 pour maintenir le Contrôle des habitants là-bas.

Les locaux de Saint-Louis 2 correspondent provisoirement aux besoins du Contrôle des habitants et 2 pièces sont également disponibles pour la police. Ces locaux permettront un rapprochement de ces 2 services qui doivent travailler en synergie.

2 PRESENTATION ET ARGUMENTATION

La commission se rend bien compte de l'urgence de la situation pour ces 2 services et de la nécessité de nouveaux locaux plus adéquats et plus grands.

La visite a permis une meilleure compréhension du dossier. Les surfaces sont belles et relativement faciles à adapter. Les fenêtres ne sont pas isolables (c'est un bâtiment historique) mais l'épaisseur des murs garantit une température correcte même en été, par contre le bruit pourrait être dérangeant en été.

C'est une excellente initiative qui permettra une meilleure synergie entre ces 2 services par leur rapprochement géographique. De plus, Saint-Louis est proche du centre ville et situé juste à côté de l'Administration cantonale.

Les locaux sont dans un état satisfaisant et ne nécessitent que peu de travaux.

La commission s'est posé plusieurs questions:

- N'y a-t-il pas dans la commune d'autres locaux disponibles comme le Cyberforum par exemple ou Riond-Bosson ? Le Cyberforum est une instance cantonale en augmentation de travail donc pas déplaçable ailleurs dans l'Hôtel de Ville à cause des travaux envisagés, Riond-Bosson est trop excentré et ne convient pas; de plus, un rapprochement entre la Police et le Contrôle des habitants est fortement souhaité.
- Nous nous sommes inquiétés du côté "provisoire" de ce déménagement. Est-ce du vrai provisoire ou du provisoire fait pour durer ? Cette solution ne devrait pas excéder 6 ans. Ces locaux sont momentanément conformes, mais pas encore assez grands pour loger tout le monde mais ils représentent la meilleure des solutions en attendant le déménagement dans le quartier Morges Gare-Sud.
- Pour le Contrôle des habitants, les nouveaux locaux permettent des entretiens privés et un local est même disponible pour les situations délicates.
- Pour la Police, le problème ne sera pas complètement résolu, malgré les nouveaux vestiaires, la location de ceux du BAC sera toujours nécessaire. La deuxième pièce sera occupée par le chef de la signalisation et, occasionnellement, comme salle pour des auditions. Ce sont les seuls emplois possibles de ces pièces car les services de la police ne peuvent être séparés géographiquement.
- La Police doit de toute façon agrandir ses locaux d'une façon ou d'une autre. Si ce préavis est refusé, elle sera obligée de louer des containers pour obtenir de la place supplémentaire.
- Les travaux électriques et informatiques apporteront un plus au bâtiment. L'éclairage sera de type Minergie®. Ces travaux seront également utiles pour les locataires suivants.
- Le nouveau mobilier suivra le personnel lors de son déménagement dans les futurs locaux de Morges Gare-Sud. (CHF 65'000.00)
- Une cafétéria commune aidera au rapprochement des 2 services.

3 ASPECT FINANCIER

Ce déménagement permet une économie de CHF 150'000.00, coût des travaux pour l'aménagement dans l'Hôtel de Ville pendant les travaux .

Les différents coûts électriques et informatiques, env. CHF 50'000.00, sont une plus-value pour le bâtiment. Ces installations ne seront pas à refaire pour les prochains locataires.

Le mobilier pour CHF 65'000.00 est facilement démontable et sera utilisé dans les nouveaux locaux.

Par contre, la Commune perd la location de ces locaux qui rapportait CHF 51'684.00 /an. L'ancien locataire, qui vient de rompre son contrat, avait un bail jusqu'en 2013. Nous perdons donc env. CHF 208'000.00 de rentrée.(jusqu'à la fin du bail).

4 CONCLUSION

Les membres de la commission, sauf une abstention, considèrent ce préavis important et indispensable. La commission salue l'opportunité de l'utilisation de locaux communaux, tout juste libérés, bien situés, qui permettra un rapprochement entre le Contrôle des habitants et la Police, deux services du même dicastère qui sont souvent appelés à collaborer. Par contre, elle se rend bien compte que c'est une solution provisoire promise pour 6 ans au plus, pas encore suffisante, pour pallier le manque de place mais qui représente à l'heure actuelle la meilleure des solutions.

Pour toutes les raisons citées plus haut et les réponses apportées; la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 122'600.00, pour l'implantation du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de la Maison Bornand, sise à la place Saint-Louis 2;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 12'260.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Anne-Catherine Aubert

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 septembre 2009.